



**PRIÈRE**

**TREIZE HEURES TRENTE**

La présidente dépose le rapport annuel de la Commission de régie de l'Assemblée législative pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018.

(Document parlementaire n° 97)

---

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. CURRY, M<sup>mes</sup> SMITH (Point Douglas) et FONTAINE ainsi que MM. FLETCHER et M. WISHART font des déclarations de député.

---

Présentation et lecture de pétitions :

M<sup>me</sup> SMITH (Point Douglas) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur sa décision de fermer la salle d'urgence de l'Hôpital Seven Oaks de sorte que les familles et les aînés du nord de Winnipeg et des environs aient accès à des services de soins de santé de qualité en temps opportun. (M. Chavaro, A. Forman, B. Banaag et autres)

M. FLETCHER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce que le site de l'aréna Vimy ne serve pas de centre de désintoxication et à ce que les terres publiques longeant le ruisseau Sturgeon et servant de parc et de site récréatif à l'intention du public (notamment en tant que partie importante du sentier Sturgeon Creek Greenway et de l'écosystème du ruisseau Sturgeon) conserve la désignation actuelle de zonage loisirs et parcs PR2 accordée au 255, avenue Hamilton, soit l'emplacement de l'aréna Vimy, et à entretenir ces terres afin qu'elles demeurent ainsi désignées.

M. GERRARD — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à demander à Dynacare de rouvrir les laboratoires qu'elle a fermés ou à permettre à Services de diagnostic du Manitoba d'en ouvrir librement dans les cliniques où ils se trouvaient, à veiller à ce que des services de laboratoire de haute qualité soient offerts aux patients et à ce que les règles de concurrence quant à la fourniture de tels services aux cabinets médicaux soient équitables et à se pencher sur cette question immédiatement dans le but d'offrir de meilleurs soins axés sur le patient et d'améliorer le soutien accordé aux professionnels de la santé. (T. Price, D. Carmichael, T. Deane et autres)

M. ALLUM — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre du Manitoba et la ministre de la Justice à ordonner immédiatement la tenue d'une enquête publique sur les systèmes qui ont joué un rôle dans la vie et le décès de Tina Fontaine ainsi que sur le fonctionnement de l'administration de la justice après son décès et à faire en sorte que le mandat de l'enquête publique soit défini conjointement avec les tuteurs de Tina Fontaine ou avec le mandataire nommé par ces derniers. (B. Marcish, L. Scott, P. Vanderelst et autres)

M. WIEBE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur sa décision de fermer la salle d'urgence de l'Hôpital Concordia de sorte que les familles et les aînés du nord-est de Winnipeg et des environs aient accès à des services de soins de santé de qualité en temps opportun.

---

M. le *premier ministre* PALLISTER propose que l'Assemblée transmette à la famille de feu Frank JOHNSTON, qui a été député à l'Assemblée législative du Manitoba, ses sincères condoléances et sa gratitude pour le dévouement dont il a su faire preuve dans son travail au service de sa collectivité et de la population du Manitoba et que le président fasse parvenir une copie de la présente motion à la famille du défunt.

M. le *premier ministre* PALLISTER, MM. JOHNSTON, SWAN et GERRARD, M<sup>me</sup> la *ministre* STEFANSON ainsi que M. FLETCHER interviennent. L'Assemblée se lève et adopte la motion.

---

M<sup>me</sup> la *ministre* MAYER propose que l'Assemblée transmette à la famille de feu Howard PAWLEY, qui a été député à l'Assemblée législative du Manitoba, ses sincères condoléances et sa gratitude pour le dévouement dont il a su faire preuve dans son travail au service de sa collectivité et de la population du Manitoba et que le président fasse parvenir une copie de la présente motion à la famille du défunt.

M<sup>me</sup> la *ministre* MAYER ainsi que MM. SWAN, HELWER, LAMONT et KINEW interviennent. L'Assemblée se lève et adopte la motion.

---

M<sup>me</sup> la *ministre* MAYER propose que l'Assemblée transmette à la famille de feu Roland PENNER, qui a été député à l'Assemblée législative du Manitoba, ses sincères condoléances et sa gratitude pour le dévouement dont il a su faire preuve dans son travail au service de sa collectivité et de la population du Manitoba et que le président fasse parvenir une copie de la présente motion à la famille du défunt.

M<sup>me</sup> la *ministre* MAYER ainsi que MM. KINEW, WISHART et GERRARD interviennent. L'Assemblée se lève et adopte la motion.

---

**Mercredi 24 octobre 2018**

---

La séance est levée à 16 h 40, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

La présidente,

Myrna Driedger